INFOS DIVERS

AVIS AUX BRICOLEURS

Vu l'arrêté municipal du 22 Juin 2018, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- -les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- -les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- -les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte pour le respect de tous.





RAPPEL

Les containers ou sacs estampillés SMIDOM, ne doivent en aucun cas rester en permanence sur le domaine public conformément au règlement de service du SMIDOM. Ceci pour des raisons de sécurité et d'hygiène mais aussi pour éviter des dépôts sauvages au pied des containers. Par conséquent, nous vous demandons de sortir votre container ou sacs le jeudi soir et de les rentrer le vendredi matin après passage du camion.

Voici le calendrier de collecte des ordures ménagères :

*Collecte les vendredis à partir de 4h du matin

*Pas de collecte le vendredi 25 décembre 2020 et la collecte du vendredi 1er janvier 2021 est avancée au jeudi 31 décembre 2020.

APPEL AU CIVISME

Et si chacunes et chacuns entretenaient son trottoir!

- * le nettoyage des feuilles mortes et détrirus ;
- * le désherbage ;
- * le dégagement de la neige ou du verglas ;
- * l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Si un accident survenait, vous pourriez devenir responsable.



Lors du Conseil municipal du Jeudi 17 Septembre, une commission vidéo-protection a été crée pour réfléchir et travailler à la mise en place de ce dispositif dans notre commune.

La création de l'Aire de Camping-car a pris du retard en raison du COVID mais également à cause de l'entreprise qui nous a fait défaut.



ROND POINT DE LA POSTE

Les travaux du rond point de la poste se sont achevés, laissant place à une harmonie de couleurs, dans le même esprit que la Place Bellecour.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jérôme Concept d'Attignat.

Le montant des travaux s'élève à environ 16000€ TTC.



Octobre

Ville de Pont-de-Veyle



E-mail: mairie@pont-de-veyle.fr

Téléphone: 03.85.31.53.14

Adresse : Le Château, 10 Rue de la poste.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et Mercredi 9h-12h Mardi et Jeudi 9h-12h / 14h-17h30 Vendredi 9h-12h / 14h-17h

LE MOT DU MAIRE

Cette année, la rentrée n'est pas aussi libre que nous aurions pu l'espérer. L'épidémie est toujours présente. Les signes d'alerte au niveau national se multiplient. Elle nous oblige encore à une grande vigilance, elle maintient sous tension bien des aspects de la vie de chacun, la vie en commun et les services communs. Tant d'équipes de recherche sont mobilisées à travers le monde que l'espoir d'un vaccin dans un avenir pas trop lointain semble réel, mais à ce stade, seul le respect des gestes barrières peut limiter la propagation du virus. Face à cette menace, nous devons à la fois continuer de vivre mais rester particulièrement vigilants.

Comme depuis le début de l'épidémie, les règles auxquelles nous devons collectivement nous soumettre sont susceptibles d'évoluer, d'être adaptées en fonction de la situation sanitaire. Ainsi chacun a pu prendre connaissance des nouvelles règles sur les lieux de travail ou de festivités ou encore dans le contexte familial.

La rentrée scolaire a eu également lieu dans des conditions assez particulières. Nous avons travaillé avec les équipes de l'Éducation Nationale et des enseignants pour que les consignes gouvernementales constituant le « protocole sanitaire » soient mises en œuvre de la meilleure manière possible. La cantine de l'école primaire a dû être réorganisée et les enfants prennent leur repas du midi dans la salle polyvalente. Cette nouvelle organisation (temporaire) permet d'obtenir une très bonne distanciation et de ne faire qu'un seul service, mais elle nous interdit une location les weekends ou la semaine.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale contactent régulièrement certaines personnes afin de déceler si des besoins spécifiques se dégagent. Cette solidarité, c'est l'affaire de tous ! Si vous constatez un besoin quelconque d'une personne de la commune, avertissez-nous, nous interviendrons dans les plus brefs délais.

Les travaux de démolition de l'ancienne biscuiterie ont enfin pu se faire sans trop de gêne pour les riverains. On a pu ainsi découvrir une nouvelle et belle façade de l'église Notre Dame. En fin d'année, les travaux de réhabilitation de ce quartier devraient débuter pour se terminer vers fin Avril. Le rond-point de la Poste a été refait et offre maintenant une meilleure image de Pont-de-Veyle, tout comme le carrefour Place Bellecour/RD933. La 2ème phase de changement de l'éclairage publique Grande Rue est réalisée. Nous avions prévus également le quartier du Malivert, mais avec des dépenses supplémentaires liées au virus, ce changement de luminaires a été reporté plus tard.

Un bulletin municipal est prévu en fin d'année 2020, toutes les actions municipales, associatives ou autres seront expliquées.

Je vous souhaite un bel automne. Portez-vous bien et protégez-vous!

Michel MARQUOIS

TRAVAUX RUGBY

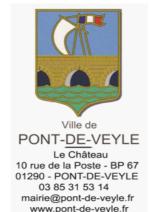
La municipalité a procédé à des travaux de réhabilitation et la création de toilettes PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour les vestiaires du club selon les normes. Il était nécessaire de le faire car aucune rénovation n'avait été effectuée depuis la construction du bâtiment.

L'entreprise MOREL de Cormoranche sur Saône a chapoté les travaux de A à Z.

Le coût total des travaux s'est élevé à 45000€ TTC. Nous avons obtenu le plein soutien de la Région, qui nous a

alloué une subvention d'un montant de 15000€. Nous la remercions vivement pour cette aide.







PARC DU CHATEAU

Comme en 2008 et 2014, l'ONF a procédé à un nouvel inventaire et diagnostic des arbres du parc. 1087 arbres d'un diamètre au moins égal à 25 cm ont été diagnostiqués. Les orages, les coups de vent et les sècheresses de ces dernières années ont malheureusement fait parfois de gros dégâts (Casse, déracinement, maladies...)

A l'issue du diagnostic, l'ONF préconise d'importants travaux sur les trois années à venir. Afin de garantir au mieux la sécurité, 99 arbres sont à abattre et 133 autres nécessitent un élagage sanitaire ou coupe de bois mort. Rappel à ce sujet, il est interdit de se promener dans le parc par grand vent. Malgré toute la vigilance et les travaux que nous mettons en oeuvre, nous ne sommes pas à l'abri d'une casse ou déracinement d'un arbre. Notre parc fait encore l'admiration de nombreux locaux mais également de touristes de toutes origines. Préservons-le.



OCTOBRE ROSE A PONT DE VEYLE

LUTTONS CONTRE Comme chaque année, un lundi d'octobre, l'Union Commerciale et Artisanale animée par Christelle Voisin, soutenue par la municipalité, organise avec la Délégation de la Lique Contre le Cancer, un stand d'information sur le dépistage du cancer du sein. Cette manifestation a lieu à l'occasion du marché hebdomadaire.

> Cette année l'ODLC était représentée par une déléguée régionale et l'ADOT par Mr Thierry Verne. De nombreuses dames se sont arrêtés au stand pour s'informer. Si beaucoup d'entre elles pratiquent déjà le dépistage, un certain nombre hésite par peur du résultat malgré quelque fois les antécédents familiaux. Il faut pourtant savoir que plus le dépistage est précoce, moins le traitement sera lourd. Il existe un constat alarmant cette année, sans doute en raison de la crise sanitaire actuelle, la moitié des dépistages habituels n'ont pas été réalisés. En collaboration avec Veyle'Com, la municipalité a décoré la commune de parapluies roses.

LA MSAP EST DEVENUE MAISON FRANCE SERVICES

Pendant la crise sanitaire, la Maison France Services vous accueille uniquement sur RDV.

Téléphone: 03.85.30.83.51

Mail: franceservices@cc-laveyle.fr

BUREAU DE PONT DE VEYLE Pôle des Services Publics 10, rue de la poste - Le Château

PERMANENCE DE VONNAS Pôle des Services Publics 34, allée de la Jeunesse (à l'arrière de la mairie)



Fraternité

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PREVENIR LES INTOXICATIONS

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

*Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié. *Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

*N'utilisez jamais pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

*Si vous devez installer des groupes électrogènes, plaçez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.santepubliquefrance.fr/

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE L'EGLISE

Comme vous avez pu le constater, les bâtiments de l'ancienne biscuiterie ont été détruits début juillet. Les travaux prévus sur 5 semaines n,'ont duré que 2 semaines grâce à l'entreprise REMUET, très performante qui a tout mis en oeuvre pour éviter le maximum de désagréments.

A suivi une opération de fouilles, pilotée par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) dont nous attendons le compte-rendu début Décembre.

La consultation des entreprises pour le réaménagement du site a été lancée début Septembre. Les offres reçues le 25 Septembre sont en cours d'analyse par notre maître d'oeuvre, SCPA Bernard COUDEYRE REY, Architectes de Mâcon.

Les travaux ne pourront commencer qu'au retour du rapport de l'INRAP.

La durée du chantier est estimée à environ 5 mois.

Ci-dessous, le plan du futur aménagement.

